

Paris,
le mercredi 30 janvier 2019

Émetteur : David Blanchard, Consultant/formateur - Institut 4.10 - Email :
dblanchard@institutquatredix.fr / Eléonora Russo, Chef de projet formation - Ucanss - Email :
formation@ucanss.fr

Signataires :

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Objet : Offre de formation interbranche « Contentieux général de la Sécurité sociale »

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit le déploiement de son offre interbranche Contentieux.

Cette offre de formation modulaire vise à :

- renforcer les compétences juridiques des personnels en charge des activités de contentieux des différentes branches, dans le domaine des règles procédurales et de la plaidoirie.
- favoriser, auprès de ces agents, le développement d'une **vision partagée des enjeux du contentieux pour l'Institution et des approches méthodologiques communes**.

Elle est complémentaire aux dispositifs spécifiques existant dans chacune des branches. Une plaquette de présentation accompagne cette lettre d'information.

Retrouvez le détail de cette formation dans le catalogue de l'Institut 4.10, [en cliquant ICI](#)

I - PRESENTATION DU DISPOSITIF

Cette formation à la carte est composée de 3 modules :

- Acquérir les fondamentaux du contentieux général de la Sécurité sociale - module 1.
- Perfectionner ses connaissances sur les règles procédurales applicables au contentieux général de Sécurité sociale - module 2.
- Maîtriser une méthodologie de défense des dossiers en phase contentieuse - module 3.



II - OBJECTIFS

Module 1 :

- Intégrer les connaissances juridiques nécessaires à la maîtrise des règles procédurales applicables en matière de contentieux général de Sécurité sociale.

Module 2 :

- Identifier les problématiques complexes dérivées de la mise en œuvre des règles procédurales.
- Intégrer le déroulement de l'instance du point de vue des demandes et des incidents de procédure.
- Adapter la stratégie contentieuse par la maîtrise des voies de recours.
- Apprécier les enjeux de procédure au regard des exigences du pourvoi en cassation.

Module 3 :

- Analyser le processus de qualification juridique des faits et évaluer la pertinence de la structuration des conclusions en fonction de l'objectif stratégique.
- Identifier les principales attentes du juge sur le plan des écritures contentieuses et de la plaidoirie.
- Utiliser les techniques oratoires pour adapter sa communication à ses interlocuteurs.
- Utiliser les techniques oratoires pour persuader le juge.

III - PUBLICS VISES

Module 1 :

- Juristes débutants ou en remise à niveau (rédacteurs juridiques, attachés juridiques, audiençiers, chargés d'affaires juridiques).

Pré-requis : connaître les principes fondamentaux du droit et de l'organisation judiciaire.

Module 2 :

- Juristes expérimentés ou experts de la procédure contentieuse représentant leur organisme devant les tribunaux, en l'occurrence les responsables des services contentieux et les audiençiers.

Pré-requis : maîtriser les principes généraux de la procédure judiciaire dans le domaine du contentieux général de la sécurité sociale ou avoir suivi le module 1.

Module 3 :

- Audiençiers, responsables de services représentant leur organisme devant les tribunaux et rédacteurs juridiques.

Pré-requis : dans le cadre de ses fonctions, participer à la rédaction de conclusions et/ou assurer des missions de représentation devant les juridictions de la sécurité sociale. Maîtriser les règles essentielles de présentation de l'argumentaire juridique.



IV - COUT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à :

- 613 € par stagiaire pour le module 1 (2 jours)
- 641 € par stagiaire pour le module 2 (2 jours)
- 754 € par stagiaire pour le module 3 (3 jours)

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

2019 : Modalités de prise en charge

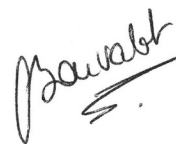
Afin de vous assurer que cette offre bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) [en cliquant ICI](#).

V - MODALITE D'INSCRIPTION

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10, en passant commande [ICI](#)

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement et de
L'Accompagnement des Ressources Humaines